N° 2024-005

Nomenclature :

7. Finances locales 7.5. – Subventions

7.5.1 - Sollicitées par les collectivités

OBJET: Dépôt d'un dossier de candidature au titre de l'appel à projets Avelo 3 « Développer le système vélo dans les territoires – Accompagnement à la définition, l'expérimentation et l'animation de politiques cyclables »

Service Développement Urbain





Envoyé en préfecture le 16/01/2024

Reçu en préfecture le 16/01/2024

Publié le

ID: 017-211704341-20240111-DM2024 005-AU

COMMUNE DE SURGERES

DÉCISION - ANNÉE 2024

Le Maire de Surgères,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 2020.01.13 du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

VU le cahier des charges rédigé par l'Ademe, relatif à l'appel à projets « Avelo 3 »,

CONSIDERANT que l'appel à projets « Avelo 3 » vise à soutenir les actions intégrant les axes suivants : la construction d'une politique cyclable via le financement d'études ; l'expérimentation de services vélo dans les territoires ; l'animation et la promotion de politiques cyclables intégrées à l'échelle du territoire ; l'ingénierie territoriale pour mettre en œuvre une politique cyclable intégrée à l'échelle du territoire,

CONSIDERANT le projet de la Ville de Surgères de structurer ses actions en matière de mobilités douces au moyen de la réalisation d'un schéma directeur vélo et piéton, intégrant un plan d'actions pluriannuel,

CONSIDERANT que l'estimation du coût de cette opération s'élève à 34 900 euros HT.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De déposer auprès de l'Ademe un dossier de candidature au titre de l'appel à projets Avelo 3 « Développer

le système vélo dans les territoires – Accompagnement à la définition, l'expérimentation et l'animation de

politiques cyclables »,

ARTICLE 2: De solliciter une subvention de 17 450 euros correspondant à 50 % du montant HT éligible au titre de

l'appel à projet précité,

ARTICLE 3 : D'approuver le plan de financement ci-après :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL				
Financeurs	Sollicité ou acquis	Base subventionnable HT	Montant HT	Taux d'intervention (calculé sur la base subventionnable)
Ademe AAP Avelo 3	Sollicité	34 900 €	17 450 €	50%
Sous-total subventions			17 450 €	50 %
Autofinancement		34 900 €	17 450 €	50 %
Coût HT			34 900 €	100%

Envoyé en préfecture le 16/01/2024

Reçu en préfecture le 16/01/2024

Publié le

De signer tout document relatif à cet objet, dans l'éventualité d' ID: 017-211704341-20240111-DM2024_005-AU **ARTICLE 3:**

De charger le Directeur Général des Services de la Mairie de l'exécution de la présente décision. ARTICLE 4:

Surgères, le 11 janvier 2024.

CERTIFIE EXÉCUTOIRE Par le Maire de Surgères

Le Maire,

Catherine DESPREZ.